



Section académique de Rennes

## **Déclaration préalable à la CAPA des ADJAENES du 8 juin 2018**

La CAPA de ce jour pourrait être, si l'on en croit les projets du gouvernement, l'une des dernières du genre. En effet, la DGAFP a présenté aux organisations syndicales ses pistes de travail concernant la réforme des commissions administratives paritaires qui se verraient purement et simplement vidées de toutes leur compétences hormis en matière disciplinaire où elles émettraient un « avis » sur les propositions de l'administration. Le SNASUB rappelle son opposition totale à ses projets qui vont à l'encontre des garanties posées par le statut.

Mais ce combat de principe ne doit pas nous éloigner des problèmes, et ils sont nombreux, que rencontrent, les adjoints administratifs dans l'académie. Ainsi, nous sommes les premières victimes des suppressions de postes d'administratifs et dont on annonce un retour en force assez inquiétant.

En même temps, la reconnaissance que pourrait avoir l'Administration du travail que les adjoints effectuent est plutôt en berne :

Service minimum sur les requalifications de postes, très petit nombre de postes aux concours de catégorie B, faiblesse des possibilités de promotion par liste d'aptitude et nous n'insisterons pas sur le gel du point d'indice ou sur l'absence de réévaluation du RIFSEEP dans l'académie par le maintien de deux groupes, dont le mieux rémunéré ne comporte qu'une poignée de personne.

Les situations de souffrance au travail se multiplient dans les EPLE, les services et le Supérieur et pourtant les adjoints administratifs ont toujours à cœur d'assurer un service de qualité alors que pour beaucoup la charge et la technicité du travail demandé ne relèvent en rien de la catégorie C depuis bien longtemps.